Un amendement conçu dans les mêmes termes que celui du député de Notre-Dame-de-Grâce a été proposé au comité permanent de la justice et des questions juridiques, le 27 mars dernier, par mon bon ami le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Le comité, après avoir étudié l'amendement. l'a rejeté. En appuyant le bill dans sa forme actuelle, j'appuie donc le rapport du comité permanent de la Chambre des communes, qui a rejeté un amendement identique.

A titre de ministre responsable de ce bill, je dirai que certaines parties n'ont pas été acceptées par le comité. J'ai retenu les passages du rapport du comité défavorables au bill initial.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Turner: C'est parce que je crois que les députés des deux côtés de la Chambre doivent avoir leurs jours de gloire, la possibilité de vérifier minutieusement la mesure, de contre-interroger le ministre et ses adjoints. d'interroger les témoins et de participer à une décision collective suivant les dictées de leur propre jugement, que je prétends que la décision du comité du Parlement actuel, et non pas celle d'un comité antérieur, qui ne pouvait s'entendre sur la question, doit présider à la volonté et aux souhaits de la Chambre des communes.

M. Aiken: Le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Turner: Dans un instant. Malgré la sincérité évidente et le poids de l'argument des députés qui appuient cet amendement, c'est pour cette raison que je les exhorte à approuver le rapport du comité et le bill sous sa présente forme. Je signale aux députés qui soutiennent cet amendement que le libellé du bill lui-même exprime de manière plus satisfaisante et plus concluante ce qu'eux-mêmes ont tenté d'énoncer par cet amendement.

M. Aiken: Le ministre me permettrait-il maintenant de poser ma question? Tient-il autant au rapport du comité des transports qu'à celui-ci?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre.

suis heureux de ne pas avoir accepté cette n'ont pas parcouru le Canada et désavoué les question pendant mon discours.

[Francais]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord, au début de mon intervention, bien aviser la Chambre que ce n'est pas nous qui avons retardé les débats de la Chambre, car, depuis le début de la présentation de ce bill, nous avons demandé que le bill sur l'avortement et sur l'homosexualité soit retiré. Alors, en trois jours, le tout aurait pu être adopté. Comme on n'a pas voulu écouter la voix de la vérité. nous devons faire connaître cette vérité au peuple.

C'est la raison pour laquelle, au début de mes observations, je répondrai en quelque sorte à l'honorable ministre, qui vient de faire des remarques sur la différence entre ce que le bill présentait et l'amendement de l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), lequel, à mon avis, représente une goutte d'eau dans l'océan.

On voudrait faire accroire à toute la population canadienne qu'on a voulu changer le mot, en ajoutant «gravement à la santé», et que ceci pouvait apporter quelques changements. Nous continuons à dire que nous nous opposons à l'avortement, tel que le bill le préconise, ainsi qu'au bill sur l'homosexualité. Qu'on retranche ces deux articles du bill omnibus et vous pourrez continuer à discuter de blé, de logement, etc.

Donc, au sujet du bill qui nous est présenté, nous devons définir ce que nous voulons entendre par le mot «santé». Je crois d'ailleurs que l'explication du Code criminel était un des buts visés par ce bill. Ce but serait-il atteint par une loi permettant l'avortement pour des motifs de «santé»? Je crois que c'est surtout la question que nous devons nous poser.

L'étude des 880 pages des procès-verbaux et témoignages du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales nous permet de tirer les diverses interprétations du mot «santé», interprétations données par les témoins défendant aussi bien une attitude que l'autre.

Vous ne m'en voudrez pas, monsieur l'Orateur, si je ne vous cite pas les 880 pages, car je sais que je n'ai que 20 minutes à ma disposition, mais je me permettrai au moins de signaler quelques déclarations qui ont été faites par des autorités en la matière.

C'est pour cette raison que je me demande pourquoi l'honorable ministre et les députés, qui prétendent être justifiés de voter en L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je faveur d'un bill qui favoriserait l'avortement, amendements que nous présentons. Pourquoi